

Chère collègue, cher collègue,

Les groupes de travail paritaires académiques vérifient du 16 au 22 janvier les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase inter-académique. **Vous trouverez dans ce mail toutes les informations concernant votre situation personnelle.**

Les commissions d'affectation (FPMN) auront lieu au Ministère du 28 février au 9 mars.

Un important travail a été conduit par les élus académiques SNES-FSU dans cette première étape du mouvement. Nous avons obtenu la correction de très nombreuses erreurs ou oublis. Celles-ci ont été facilitées lorsque nous disposons de votre fiche syndicale de suivi individuel et de la copie de votre dossier de mutation, outils indispensables pour connaître précisément votre situation, vous contacter dans les temps en cas de pièce manquante et vous défendre efficacement.

La possibilité de muter au mouvement inter-académique est conditionnée par les recrutements de l'année précédente, qui déterminent les capacités d'accueil des académies. En 2017, seuls 83% des postes ouverts aux concours externes ont été pourvus. Le Gouvernement, en refusant de mettre en œuvre une politique volontariste passant par le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies, par des pré-recrutements et par une amélioration des conditions de travail, laisse s'aggraver la crise de recrutement, privant le Service public d'Éducation d'enseignants dont il a besoin et diminuant d'autant les possibilités de muter en 2018. **Rendre nos métiers de nouveau attractifs est une nécessité impérieuse !** Pourtant, à la rentrée 2018, de nouvelles dégradations de nos conditions d'exercice sont à prévoir : avec 206 ETP créés seulement (augmentation notablement insuffisante face à l'augmentation des effectifs, à savoir plus de 5000 élèves supplémentaires en collège) et une augmentation conséquente du taux d'HSA en collège (16%), la charge de travail des collègues en poste ne pourra que s'alourdir et la qualité du service public d'éducation en pâtir.

L'amélioration des conditions personnelles d'affectation personnelles et du fonctionnement du Service public d'Éducation implique, pour le SNES-FSU, le rétablissement d'un mouvement national en une seule phase, amélioré, alimenté par un nombre de postes à la hauteur des besoins réels du système éducatif.

Le Ministère s'obstine à maintenir la structure du mouvement en deux phases, en dépit d'un bilan accablant (mutation à l'aveugle, postes des confins des académies restant non pourvus). Le barème est marqué, cette année encore, par des déséquilibres qui, en donnant un poids démesuré à certaines situations, réduisent drastiquement les possibilités de muter de nombreux candidats, les privant des stratégies à court et moyen terme que devraient permettre par exemple le vœu préférentiel, la demande de mutation simultanée, l'exercice en Éducation prioritaire.

Le SNES-FSU revendique la refonte du barème sur des bases équilibrées prenant en compte la diversité des situations, tout en reconnaissant les priorités de mutation. Le SNES-FSU continue de dénoncer vigoureusement le plafonnement à 100 points du vœu préférentiel, décision catastrophique pour de nombreux collègues qui voient ainsi s'éloigner leur perspective de mutation. Il revendique également un dispositif de bonification pour exercice en Éducation prioritaire qui permette d'obtenir une stabilisation des équipes plutôt que de fonctionner comme une injonction au départ et au renouvellement.

Il est temps que le Gouvernement prenne la mesure de l'investissement éducatif à effectuer pour donner aux établissements les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et pour rétablir l'attractivité de nos métiers déclassés. Les annonces concernant le baccalauréat, le lycée, l'accès au Supérieur ne vont pas dans ce sens. La réforme du lycée qui se prépare promet des réductions des horaires d'enseignement et aura pour effet de nouvelles suppressions d'emplois.

Pour un projet pédagogique ambitieux et démocratisant, répondant aux besoins des élèves, pour améliorer les conditions de travail des personnels : en collège comme en lycée, mobilisons-nous ! Journées d'action début février !

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

**GROUPE DE TRAVAIL
CONTESTATIONS DE BAREMES
VENDREDI 26 JANVIER**

Selon la note de service, seuls les barèmes rectifiés à l'issue des GT barèmes du 16 au 22 janvier peuvent être contestés jusqu'au 26 janvier 2018.

Cependant, en cas d'erreur manifeste de l'Administration, la contestation est également recevable.

Par écrit, adressez vos contestations par la voie hiérarchique au Rectorat, à la DPE, 3, boulevard de Lesseps, 78 017 Versailles cedex et doublez d'un envoi par mail à l'adresse : ce.dpe@ac-versailles.fr.

Nous vous conseillons de nous transmettre, par mail à la section académique, copie de vos demandes de contestation des barèmes.

Se syndiquer, c'est déjà agir !

**Le syndicat est notre outil de
défense collective.
Le renforcer est aussi
une action efficace.**

**Adhérez, ré-adhérez, faites
adhérer au SNES-FSU pour :**

- reconstruire un Service public juste et ambitieux,
- revaloriser nos salaires et nos métiers,
- reconquérir des droits sociaux.

Gel du point d'indice, retour du jour de carence, augmentation non compensée de la CSG, report des mesures PPCR, Parcoursup, réforme du bac et du lycée, préparation de la rentrée 2018 dans un contexte de suppressions de postes au plan national, de hausse insuffisante dans l'académie et d'explosion de la part des HSA : **les attaques contre la Fonction publique et le Service public d'Éducation pleuvent et les raisons de se mobiliser ne manquent pas !**

Contactez les sections départementales et académique pour obtenir des informations, organiser une heure d'information syndicale, faire connaître les actions menées localement. **Des actions s'organisent, dans les départements et au niveau académique. Consultez notre site !**